

Ecole Doctorale

Droit Et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion

Le 25 avril 2017
à 17h30
en Salle 409 - 4^{ème} étage – Campus Trotabas

Ordre du jour :

- 1/ Bilan des comités de suivi
- 2/ Organisation des Doctoriales de l'ED
- 3/ Etude des dispenses de formation
- 4/ Composition du Conseil (membres extérieurs)
- 5/ Elections des représentants des doctorants (organisation bureaux de vote...)
- 6/ Questions diverses

Bien cordialement,

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 25/04/2017

Etaient présents : Madame AUVRET-FINCK Josiane, Monsieur DI BIAGGIO Ludovic, Monsieur MUSSO Patrick, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame STEICHEN Pascale, Monsieur TORRE Dominique, Madame TURK Pauline, Madame WALLISER Elisabeth, Monsieur TULLOUE Clément, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur GIOVANNELLI Adriano, Madame NEVEU Brigitte, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame GAZANO Elisabeth,

Etaient excusés : Monsieur LATINA Mathias, Monsieur ORTOLANI Marc, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur VALLAR Christian, Monsieur BOURU Michaël, Monsieur EL BASRI Moad, Monsieur EXPERTON Thomas, Monsieur EYNARD Manuel, Monsieur CONTAL François, Monsieur GASIGLIA Bertrand,

1/ Bilan des comités de suivi,

L'article 13 du nouvel arrêté relatif à la formation doctorale impose la mise en place de comité de suivi censé veiller « au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la Charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il

veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

Un bilan respectif des comités de suivi de thèse est établi. Chaque directeur d'Unité de Recherche prend la parole pour en expliquer les modalités. Pour certains, cet exercice est totalement nouveau et demande à être précisé. Globalement, chaque laboratoire se réunit deux fois par an afin d'entendre les doctorants sur l'avancement de leurs travaux et les éventuelles difficultés rencontrées.

2/ Organisation des Doctoriales de l'ED,

Suite à la visite HCERES du 1er février dernier, le comité n'a pas manqué de soulever un manque de cohésion entre les doctorants. Pour tenter de remédier à ce constat, la direction de l'ED-DESPEG souhaite organiser des Doctoriales. La manifestation est fixée pour le 16 juin prochain à la Faculté de droit de Nice en salle 301. La thématique retenue pour cette journée portera sur « *les enjeux du numérique* ».

Les premières Doctoriales de l'ED-DESPEG ont essentiellement pour objectif de faire se rencontrer les doctorants des différentes disciplines Droit-Science Politique-Economie-Gestion et de faciliter ainsi les échanges entre les jeunes chercheurs autour d'un sujet commun. Sur la question « *des enjeux du numérique* », les doctorants sont donc invités à présenter leur thèse (ou une partie, voire un projet d'article) de manière accessible aux doctorants des autres disciplines. Cette présentation, qui ne pourra dépasser 15 minutes (possibilité de présentation Powerpoint) sera suivie d'une discussion libre entre les personnes présentes (doctorants et enseignants), d'une quinzaine de minutes également.

Il est demandé aux directeurs d'Unités de Recherches de diffuser l'information et de faire un retour à l'école doctorale des noms des doctorants qui seront amenés à présenter leur travail pour le 9 mai.

3/ Etude des dispenses de formation,

Les membres du Conseil examinent ensuite les demandes de dispense de formation. Les dix requêtes sont accordées au vu des justificatifs apportés.

4/ Composition du Conseil (membres extérieurs),

Vient ensuite la question de la composition du Conseil et plus particulièrement de la durée du mandat des membres extérieurs. Le mandat sera calqué sur celui de la direction. Plusieurs d'entre eux ont, en effet, émis le souhait de quitter le Conseil. Deux postes sont donc à pourvoir. Il est donc demandé aux membres du Conseil de proposer des candidatures lors du prochain Conseil.

5/ Elections des représentants des doctorants (organisation, bureaux de vote...),

Les prochaines élections des représentants des doctorants au sein du Conseil de l'ED-DESPEG auront lieu le jeudi 11 mai 2017 de 9h30 à 16h. Deux bureaux de vote seront à la disposition des doctorants. L'un se tiendra sur le Campus Trotabas, Avenue Doyen Louis Trotabas Secrétariat de l'ED DESPEG (bureau 411) - 4^{ème} étage et l'autre à l'ISEM sur le Campus Saint Jean D'Angély, 24 Avenue des Diables Bleus Bureau du personnel (bureau 365) - 3^{ème} étage.

La date limite de dépôt des candidatures a, quant à elle, été fixée au mardi 2 mai 2017 à 11h.

Sont électeurs tous les doctorants de l'Ecole Doctorale régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2016-2017. Un vote par procuration est possible dans la limite de deux procurations.

6/ Questions diverses,

Deux dossiers de candidature sont examinés par le Conseil : l'un en première année de doctorat reçoit un avis favorable, l'autre pour une septième année de dérogation reçoit un avis défavorable, en raison de l'incertitude de l'état d'avancement de la thèse et du calendrier prévisionnel de soutenance.

Il est enfin question d'aborder la question des EUR (Ecoles Universitaires de Recherche) qui ont pour ambition de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de la recherche et qui rassembleront des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau.

Il s'agit de financer en France le modèle des « *Graduate Schools* », en veillant à ce que les projets associent pleinement les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale et entretiennent dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques. Les projets retenus se verront attribués un financement conséquent (300 M€) d'une durée de dix ans maximum.

Deux projets portent l'étendard de l'ED-DESPEG, que sont l'ELMI (*Economics, Law and Management of Innovation*) et la DSH (*Digital Systems for Humans*). Ils seront tous deux soumis le 8 juin prochain lors de la première vague d'appels à projets.

Un Doodle sera lancé prochainement afin de fixer une nouvelle date de réunion (les 12 ou 13 juin 2017).

La séance est levée à 20h10.

Bien cordialement,

Professeure Pascale STEICHEN
Directrice de l'Ecole Doctorale
DESPEG

